

Le 17 mars 2014

Lettre ouverte adressée aux plus hautes autorités européennes, aux Députés européens belges, au Premier Ministre et Vice-Premiers Ministres du Gouvernement fédéral, aux Ministre-Présidents des Gouvernements communautaires et régionaux, au Ministre de l'Enseignement supérieur et au Ministre de la Recherche scientifique de la FWB

Faisant suite à la "votation" helvétique du 9 février 2014 "contre l'immigration de masse", la Commission Européenne a, le 26 février dernier, ramené le statut de la Suisse à celui de pays tiers et, ce faisant, elle a exclu les chercheurs de ce pays de l'accès au 8e programme cadre "Horizon 2020" et ses étudiants des échanges "Erasmus+". Elle aurait également, semble-t-il, fermé l'accès des chercheurs suisses aux prestigieuses bourses de l'European Research Council.

S'il doit bien reconnaître que la Suisse a, dans le cadre de sa démocratie directe, commis une erreur d'une extrême gravité qui ne peut que susciter la colère et l'indignation, s'il peut comprendre que l'Europe veuille exercer des représailles, le Conseil des Recteurs Francophones de Belgique (CRef) considère comme aberrant et néfaste que celles-ci portent sur les programmes de recherche et d'échange d'étudiants. Ceci équivaut, pour les pays membres de la Communauté européenne, à se priver de collaborations importantes pour leurs propres chercheurs. En effet, nos universités collaborent avec les Suisses dans de nombreux programmes d'excellence européens et ces collaborations renforcent nos candidatures. La qualité des dossiers suisses contribue également de manière significative à la saine émulation en matière de recherche scientifique et encourage nos chercheurs à tendre vers l'excellence en plaçant très haut le niveau de compétition. Une telle mesure risque aussi d'amener les Suisses, dont les universités et la recherche sont de très grande qualité, à se tourner vers d'autres pays du monde pour leurs collaborations. Elle pourrait même provoquer une 'fuite des cerveaux' internationaux actuellement attirés vers le continent européen par les institutions suisses.

À notre connaissance, jamais, dans l'histoire des relations politiques de la Communauté européenne, de telles représailles, portant spécifiquement sur la science et l'éducation, n'ont été mises en œuvre, même pas vis-à-vis de pays qui ont fait l'objet de sanctions économiques. Le recours à des sanctions visant spécifiquement les étudiants et les chercheurs nous semble donc disproportionné et surtout contre-productif.

Plus encore que pour le financement, c'est pour la qualité des collaborations et pour le prestige que leur confère la participation aux programmes européens que les équipes de recherche suisses sont candidates. Nos collègues suisses nous disent qu'on peut s'accorder, dans le cadre de sanctions dont ils comprennent le fondement, sur la prise en charge par la Suisse de la totalité de sa quote-part financière des bourses ERC mais qu'il serait absurde de les empêcher de faire partie de la compétition, et plus encore lorsque c'est en collaboration avec nous. Si la Suisse mérite des sanctions, l'éducation et la recherche devraient faire l'objet de mesures d'exception.

./..

En conséquence, et en se concentrant sur l'urgence la plus pressante, puisque les demandes de bourses d'amorçage ERC ("Starting Grants") doivent être rentrées pour le 25 mars 2014 et que les chercheurs suisses qui travaillent depuis plusieurs mois sur de tels projets ont vu se fermer pour eux l'accès au dépôt 'en ligne' des candidatures, le CRef unanime vous demande instamment de reconsidérer la décision du 26 février pour ce qui concerne l'accès aux programmes d'éducation et de recherche et que soit levé ce volet de la sanction avant le 25 mars, même si celle-ci est maintenue sur le plan budgétaire.

Pour le CRef,

Bernard RENTIER, Recteur de l'Université de Liège, Président
Bruno DELVAUX, Recteur de l'Université Catholique de Louvain, Vice-Président
Didier VIVIERS, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles, Vice-Président
Yves POULLET, Recteur de l'Université de Namur
Calogero CONTI, Recteur de l'Université de Mons
Pierre JADOUL, Recteur de l'Université Saint-Louis-Bruxelles